

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 40 c.
Réclamations . . . 30
Faits divers . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 9.

ABONNEMENT.
Saumur : 30 fr.
Un an . . . 16
Six mois . . . 8
Trois mois . . . 4
Poste :
Un an . . . 25 fr.
Six mois . . . 13
Trois mois . . . 7
On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Taibout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
18 Juin 1877.

MESSAGE

ADRESSÉ AU SÉNAT

PAR

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Samedi, à l'ouverture de la séance du Sénat, M. le duc de Broglie a lu le Message suivant :

« Messieurs les sénateurs,
En vertu de l'article 5 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, le Président de la République est investi du droit de dissoudre la Chambre des députés, sur l'avis conforme du Sénat.
Cette grave mesure me paraît aujourd'hui nécessaire. Je viens vous demander d'y donner votre assentiment. Mes ministres sont chargés de développer devant vous les motifs qui m'y déterminent. Le 16 mai dernier, j'ai dû déclarer au pays quel dissentiment existait entre la Chambre des députés et moi.
J'ai constaté qu'aucun ministère ne pouvait se maintenir dans cette Chambre sans rechercher l'alliance et subir les conditions du parti radical. Un gouvernement asservi à une telle nécessité n'est plus maître de ses actions, quelles que soient ses intentions personnelles. Il en est réduit à servir les desseins de ceux dont il a accepté l'appui, et à préparer leur avènement. C'est à quoi je n'ai pas voulu me prêter plus longtemps.
Quand un tel désaccord existe entre les pouvoirs publics, la dissolution est le moyen prévu par la Constitution elle-même pour y mettre un terme.
J'aurais préféré cependant que la date fût retardée. J'aurais désiré en particulier qu'avant de se séparer les Chambres eussent

pu voter le budget de 1878. Le mois de prorogation qui vient de s'écouler pouvait servir à apaiser les esprits et à leur rendre le calme nécessaire aux discussions d'affaires.

« Ce résultat n'a pas été obtenu. A peine la prorogation était-elle prononcée, que plus de trois cents députés protestaient, dans un manifeste dont vous connaissez les termes, contre l'usage que j'avais fait de mon droit constitutionnel. Ce manifeste a été répandu à profusion; un grand nombre de ceux qui l'ont signé l'ont accompagné, soit de lettres à leurs électeurs, soit de discours prononcés dans des réunions nombreuses. Quelques-uns même, à l'abri de l'impunité parlementaire, se sont servis d'expressions telles que la justice a dû sévir contre les journaux qui les reproduisaient.

« Une telle agitation ne pourrait se prolonger sans causer un trouble profond. Ceux qui s'y livrent ne peuvent s'étonner que je les appelle devant le pays auquel ils se sont eux-mêmes adressés. Je me borne donc à demander à la Chambre des députés de voter quelques lois urgentes que le patriotisme de tous les partis ne laissera sûrement pas mettre en question. La dissolution ensuite promptement prononcée permettra qu'une Chambre nouvelle, convoquée dans les délais légaux, se réunisse à temps pour assurer les services de l'exercice prochain.

« Je m'adresserai avec confiance à la nation; la France veut comme moi voir maintenir intactes les institutions qui nous régissent; elle ne veut pas plus que moi que ces institutions soient dénaturées par l'action du radicalisme; elle ne veut pas qu'en 1880, le jour où les lois constitutionnelles pourront être révisées, tout se trouve préparé d'avance pour la désorganisation de toutes les forces morales et matérielles du pays.

« Avertie à temps, prévenue contre tout malentendu et toute équivoque, la France, j'en suis sûr, rendra justice à mes intentions et choisira pour mandataires ceux qui promettent de me seconder. Vous sentirez la nécessité de délibérer sans retard sur l'importante solution qui vous est soumise.

« Le Président de la République, vu l'article 5 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, relative à l'organisation des pouvoirs publics, fait connaître au Sénat son intention de dissoudre la Chambre des députés et lui demande son avis conforme.

« Fait à Versailles, le 16 juin 1877.
» MARECHAL DE MAC-MAHON,
» duc de Magenta. »

DÉCLARATION

LUE PAR M. DE FOURTOU, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

En même temps que le Sénat recevait la lecture du Message, M. de Fourtou, ministre de l'intérieur, faisait la communication suivante à la Chambre des députés :

« A l'heure où je parais à cette tribune, M. le Président de la République adresse au Sénat, en application de l'article des lois constitutionnelles du 25 janvier 1875, un message pour lui faire part de son intention de dissoudre la Chambre des députés et pour lui demander un avis conforme.

« Cette décision ne vous surprendra pas. Depuis le 16 mai dernier, un profond dissentiment s'est révélé entre le Président de la République et cette Assemblée.

« Notre présence sur ces bancs est le signe de ce dissentiment et ne peut s'expliquer d'aucune autre manière.

« M. le Président de la République demeure convaincu, après deux essais sincères, mais infructueux, qu'aucun ministère ne peut réunir une majorité durable dans cette Assemblée, sans demander un point d'appui au parti qui professe les doctrines radicales; et, par là même, sans en favoriser les progrès.

« Plein de respect pour les institutions qui nous régissent et résolu à les maintenir intactes, il croit avoir le droit d'user de toutes les prérogatives qu'elles lui donnent pour s'opposer à ce qu'un pas de plus soit fait dans une voie qui lui paraît

conduire à la ruine et à l'abaissement du pays.

« Il a choisi des ministres qui partagent sur ce point sa pensée et en prennent devant la France la responsabilité. Quand un désaccord de cette nature éclate entre deux pouvoirs publics, la Constitution a prévu le moyen d'y mettre un terme : c'est le recours au jugement du pays par la dissolution de la Chambre des députés.

« M. le Président de la République aurait préféré, cependant, que la date de cette dissolution fût retardée, et que les deux Chambres, avant de se séparer, eussent pu achever l'examen et le vote du budget de 1878.

« En invitant, il y a un mois, les Chambres à proroger leurs séances, il avait espéré que l'émotion causée par les derniers incidents se calmerait et qu'une sérieuse session d'affaires deviendrait possible. Cet espoir ne s'est pas réalisé.

« La grande majorité de cette Assemblée a cru devoir protester dans une réunion extra-parlementaire contre l'usage que M. le Président avait fait de son droit.

« Un manifeste, partout répandu, commente avec passion et propage dans toutes les parties de la France une agitation qu'il ne peut convenir de laisser durer plus longtemps.

« D'ailleurs l'attitude d'hostilité anticipée contre le gouvernement qu'a prise la majorité de cette Assemblée et des déclarations déjà rendues publiques nous ont enlevé jusqu'à l'espérance que le budget pût être voté par vous.

« Si l'avis du Sénat est conforme à la demande de M. le Président de la République, une Chambre nouvelle, convoquée dans les délais légaux, aura tout le temps nécessaire pour pourvoir aux services de l'exercice prochain.

« Le gouvernement se bornera donc à vous demander quelques lois urgentes qui touchent à des intérêts graves, et que vous ne voudrez pas laisser en souffrance. (Applaudissements à droite. — Mouvements divers.) »

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'HETMAN

Au théâtre de Saumur.

Il y a des noms qui sont tout un programme. Lorsqu'on apprend que M. Paul Déroulède, l'auteur des *Chants du Soldat*, écrivait pour le théâtre un grand drame en vers, tous les patriotes qui avaient en ces petits poèmes détachés, où respire fortement et d'un souffle si vivace l'amour de la terre natale, comprennent que, sous une nouvelle forme, le grand poète allait défendre les mêmes idées, chanter les mêmes vertus, célébrer les mêmes dévouements, les mêmes sacrifices.

On ne se trompait pas. L'*Hetman*, c'est en effet, sous une forme voilée, la consolation de nos désastres nationaux et la prédiction de notre relèvement. Qu'importe si, pour avoir le droit de dire tout haut ce qu'il pense de notre patrie et de ses vainqueurs, M. Déroulède a été obligé d'appeler la France Ukraine et les

Français Kosaks ? Qu'importe s'il lui a fallu donner des noms anciens à des personnages vivant d'une vie moderne ? Le public, se disait-il, saura bien lever les masques et reconnaître sous mes héros les hommes qu'il coudoie chaque jour.

Et, en effet : Frol Gherasz, son hetman, c'est le dévouement à la grande cause de l'indépendance et de l'intégrité nationale dans ce qu'il a de plus poignant et de plus élevé. — cela est de tous les temps et de tous les pays. — C'est le père qui se voit placé entre la vie de son enfant, d'une fille bien-aimée, demeurée comme otage au pouvoir des ennemis de sa race, et le salut de tout un peuple; c'est le grand citoyen qui n'hésite pas, quand il croit que son pays peut devenir libre, à le lancer vers la bataille, au risque de briser son cœur paternel et de voir couler le sang d'une nouvelle Iphigénie sur l'autel où sa main va saisir une épée.

Certes, ce n'est pas un portrait qu'a tracé M. Déroulède; mais c'est un modèle. Il n'a pas voulu chanter une gloire, il s'est borné à tracer un devoir. Ce n'est pas un temple qu'il a construit; c'est une voie qu'il a ouverte.

Son Frol Gherasz aura pour interprète dans notre ville un comédien de talent : M. Depay.

Et la Marucha; et cette prophétesse inspirée, étrangère, tant que l'Ukraine est en esclavage, à toute idée de famille, à tout espoir de repos; la Marucha qui ne peut se défendre cependant d'une

maternelle tendresse pour l'enfant de son lait, pour ce Dmitri Stenko, dont elle fut la nourrice, mais qui ne l'aime que pour le pousser au combat, qui le dresse pour la lutte, qui l'exalte, fier et sauvage, qui le maudit, faible et amoureux! La Marucha qui, tout aussi vaillante et plus adroite qu'un homme, précède l'armée kosake, épiait pour elle l'ennemi, laissant aux autres les coups d'épée, mais versant dans leur élan un enthousiasme fanatique, avec ses chants étranges où la religion se mêle à la superstition, où la haine parle le langage le plus noble, — car la haine de l'étranger oppresseur, c'est la plus haute vertu des citoyens.

M. Ch. de la Rounat, dans l'étude qu'il a consacrée à l'*Hetman*, dans le *XIX^e Siècle*, a rappelé fort à propos que la Marucha c'est en réalité le nom que le kosak donne à son épée, — littéralement : la *vieille mère*. — Belle conception que celle-là ! grande idée, qui donne ainsi pour aïeule à toute une race l'arme qui l'a faite libre. Par une poétique fiction, M. Déroulède a fait de cette arme un personnage. Mais il a laissé à sa prophétesse la rigidité du glaive. C'est de l'acier qui parle. C'est de l'acier qui marche et qui agit. Point de faiblesse, point de déviation. L'éclair jaillit, le tranchant coupe, la pointe tue et délivre. Tel est ce rôle, pour lequel l'auteur a l'heureuse fortune de posséder une interprète hors ligne, M^{me} Marie Laurent, cette grande tragédienne qui vient, après avoir été

acclamée à Paris, retrouver dans notre ville une consécration nouvelle que le patriotisme, à la fois, et le goût de nos concitoyens ne lui refuseront certes pas !

Mais avons-nous tout nommé, avec Frol Gherasz et la Marucha ? — Non pas ! Voici Stenko ! Stenko, le jeune homme ardent et brave, épris aussi de liberté, mais amoureux et ne sachant pas d'abord sacrifier son amour à la grande cause qu'il veut défendre. Quoi de plus poignant que cette lutte ! Aimer, être aimé, rêver un avenir plein de tendresse rayonnante et de bonheur paisible, et comprendre que l'on ne sera grand, que l'on ne sera digne d'éloges, et même digne d'estime, qu'en immolant tout : amour, famille, bonheur, à cette sublime maîtresse : la patrie ! Un moment il faiblit, il déserte, il se sauve; mais comme elle est éloquentte cette voix qui le ramène, qui résonne à son oreille, importune d'abord, puis écoutée, même alors qu'il est dans les bras de sa maîtresse ! Là encore, M. Déroulède a fait œuvre de poète; là encore, il a rencontré un interprète à la hauteur de sa tâche, M. Montigny, un jeune homme qui a la flamme et la chaleur, et que la fatalité semble avoir marqué au front d'un sceau tragique.

Et Mikla ! cette douce fille de Frol Gherasz, cette mère amante de Stenko ! Elle sait bien, elle, que sa vie est vouée au sacrifice. Elle s'y résigne; elle fait mieux : elle court au-devant. M^{me} Andrini,

La communication de M. de Fourtou à la Chambre des députés a été suivie de divers incidents assez tumultueux ; puis la Chambre a commencé aussitôt la discussion de l'interpellation sur la politique du gouvernement.

Le mélodramatique M. Bethmont agite ses grands bras à la tribune, à la grande hilarité de tout ce que l'auditoire compte de réactionnaires. Au milieu de ses lourdes facéties, il s'oublie jusqu'à prétendre que la légitimité a courbé la tête devant les prétentions gouvernementales.

— Elle n'a jamais courbé la tête, répond M. de Larocheffoucauld.

— On a pu lui couper la tête, mais on ne la lui fera jamais courber ! ajoute M. de la Rochette.

— Elle ne l'a courbée que sous la guillotine !... Les royalistes ne courbent la tête que lorsqu'on les couche sur la guillotine, comme Louis XVI s'écrient M. de La Billaud et le prince de Léon.

Devant ces protestations, M. Bethmont balbutie une excuse : nul plus que lui ne respecte le parti légitimiste ; si ce parti n'a pas courbé la tête devant les exigences du ministère, il l'a inclinée sous le despotisme du parti clérical !

Cette ingénieuse distinction suffit à donner une idée de l'éloquence du député républicain. D'un bout à l'autre de son discours, il a trouvé le moyen d'être grotesque.

M. de Fourtou a répondu. Tant que le ministre de l'intérieur s'est attaché à justifier la dissolution par l'antagonisme des pouvoirs publics, à réfuter les accusations calomnieuses des hommes de la gauche, à démasquer les hypocrisies démagogiques de l'opportunisme, il est resté inattaquable ; mais, lorsque nous l'avons vu, se déguisant en défenseur de la République conservatrice contre le radicalisme, reprendre en sous-ordre les déclarations républicaines pour proscrire les espérances monarchiques et ce qu'il a appelé les « influences cléricales », on se demandait si M. de Fourtou était un représentant du cabinet actuel ou un représentant du ministère déchu ?

Un incident ridicule est venu interrompre le discours ministériel. M. de Fourtou, ayant justement fait hommage à l'ancienne Assemblée nationale de la libération du territoire, les membres de la gauche et du centre se sont levés et, se tournant vers M. Thiers, l'ont salué par de vives acclamations et de bruyants applaudissements : — Le voilà, le libérateur du territoire ! se sont écriés quelques fanatiques en désignant du doigt le petit Marseillais. A force de s'entendre répéter et de répéter lui-même qu'il a payé aux Prussiens cinq milliards sur sa cassette particulière, M. Thiers a fini par le croire. Immobilité, le sourire sur les lèvres, le prétendu libérateur nageait dans la joie. Suffoqué par la chaleur et l'orgueil, il n'a pas tardé à gagner la porte pour aller respirer le grand air. Hélas ! quand respirera-t-il celui de l'Elysée ?

M. de Fourtou avait attaqué l'opportu-

mant, quelle bonhomie perfide il apporte dans la perpétration de toutes les petites infamies qu'il accomplit ou qu'il débite.

Vite, éloignons-nous de ces sinistres figures ; voici Mosy, le brave soldat, loyal et... brutal, comme son épée, vrai Kosak, rugueux et mal léché, type d'honneur et de dévouement.

Quelle joie pour lui de faire « sauter lestement » les casques polonais sous les coups de sa formidable épée ! Comme le dit la Marucha,

Fils de la mère kosake,
Mosy porte à sa casaque
Un brin de jonc du Dniéper ;
Mosy porte au poing la lance,
Et lorsque Mosy s'élança,
C'est la foudre avant l'éclair !

M. Monval, qui a joué ce rôle à Paris, possède justement la rondeur et l'entrain qui conviennent à ce brave Mosy. C'est un héros qui fait à la fois sourire et pleurer.

Est-ce tout ? Non. La compagnie dramatique qui va représenter l'*Hetman* dans toute la province, compte encore dans ses rangs M. Sicard (Ladislas IV), un jeune comédien plein de dignité, qui prête à cet héritier des Jagellons une allure vraiment royale.

M. Amaury (comte Lownia) s'est fait applaudir, à l'Odéon, dans le rôle de ce seigneur polonais, vain et léger, brave comme son épée, élégant et railleur.

nisme. Sous les traits de M. Gambetta, l'opportunisme est venu se défendre. La plaidoirie n'est qu'un vaste ramassis de banalités républicaines, d'accusations ineptes, de violences haineuses. L'insulte s'y mêle au mensonge. Négligeant, et pour cause, de répondre à l'accablant réquisitoire dirigé personnellement contre lui par M. de Fourtou, M. Gambetta n'a guère fait que répéter ses discours du 4 et du 18 mai.

Dans le but de substituer dans l'âme du pays des terreurs chimériques à des craintes salutaires, il a essayé de cacher derrière le fantôme clérical l'hydre du radicalisme. C'est en menaçant la France de prétendus projets belliqueux de la part des catholiques qu'il a tenté de faire oublier les responsabilités assumées par la politique révolutionnaire dans nos récents désastres et de faire perdre de vue les dangers que lui et ses amis ont accumulés autour de nos frontières.

C'était pitié de le voir se retrancher derrière l'étranger et placer sa République sous la protection d'un ennemi qu'il n'a pas su vaincre.

M. Gambetta a couvert M. Thiers de ses éloges et l'a posé en concurrent du Maréchal. Le « fou furieux » et le « sinistre vieillard » se sont donnés la main : M. de MacMahon n'a qu'à bien se tenir.

Vers la fin de son discours, le grand chef de l'opportunisme a communiqué à la Chambre une merveilleuse découverte. A force de chercher il a fini par trouver que « le coup qui a renversé le cabinet est parti du Vatican ». Pauvre M. Jules Simon ! le voilà transformé en martyr de l'inquisition.

Je renonce à noter les interruptions qui ont accueilli le discours de M. Gambetta ; elles sont innombrables. Comme toujours, les bonapartistes se sont distingués dans cette arène de l'injure. Hâtons-nous d'ajouter que le succès n'a été partagé et la victoire indécise. Les gauches ont vaillamment tenu tête à leurs adversaires de l'Appel au peuple ; soutenues par M. Grévy, elles ont vu infliger à ces derniers deux censures et un certain nombre de rappels à l'ordre.

Après avoir injurié M. le duc Decazes, les républicains ont trouvé bon de lui fermer la bouche.

« Messieurs, a dit le ministre des affaires étrangères, l'honorable orateur auquel je succède à cette tribune s'est cru le droit et s'est imposé le devoir de rassurer par ses déclarations le gouvernement italien et l'Italie sur les dispositions de la France. Il n'en était pas besoin. Nos relations avec l'Italie, nos relations avec son gouvernement n'ont pas cessé un seul instant d'être ce qu'elles doivent rester, amicales et confiantes.

Je suis en mesure de vous en fournir la preuve, et c'est pour le faire que je sollicite quelques minutes de votre attention.

Cette preuve, les républicains n'ont pas voulu l'entendre. Les cris : A lundi ! à lundi ! ont couvert la voix de l'orateur, et le tumulte croissant, M. le duc Decazes a quitté la tribune. La séance a été levée au milieu d'un tumulte indescriptible.

Chronique générale.

Après la lecture du message du Président de la République sur la dissolution de la Chambre, la Bourse a monté : le 3 0/0 de 25 centimes et le 5 0/0 de 30 centimes.

**

Samedi soir, plusieurs personnalités du monde parlementaire des deux Chambres, ainsi que de hauts fonctionnaires, sont venus saluer le Maréchal à l'Elysée. M. le duc de Broglie et M. de Fourtou ont été chaudement félicités par le Président de la République, qui leur a adressé les plus grands éloges.

**

On annonce qu'aussitôt après la dissolution de la Chambre des députés, le Maréchal adressera un manifeste au pays pour le préparer aux prochaines élections générales, qui, suivant l'acte constitutionnel, auront lieu trois mois après la date même de la dissolution.

**

Quel moyen le gouvernement du maréchal Mac-Mahon a-t-il de se tirer d'embarras, si la Chambre des députés, comme il n'y a plus à en douter, refuse le vote de l'impôt ?

Cette question est traitée dans le *Monde* par M. Coquille, un de nos meilleurs publicistes, vieilli dans l'étude des constitutions et des lois.

Voici la solution proposée par notre savant confrère :

« Quel est donc le droit de la Chambre des députés ? nous sommes tenus de le savoir, puisque nous entrons dans une série de difficultés qui peuvent durer des années. Le seul grand embarras, c'est le budget. Eh bien ! on ne voit pas que le vote du budget soit facultatif ; il résume la dette publique sous ses différentes formes, en y comprenant ce qui est dû pour les services publics. Ces dépenses, constituées par des lois qui ont reçu la sanction des trois pouvoirs, ne sauraient être modifiées par le vote d'un seul pouvoir. Le vote de la Chambre des députés n'est en cela qu'un vote de contrôle et d'ordonnance de paiement.

« C'est donc seulement pour les crédits nouveaux que les députés sont armés du veto souverain. A cet égard, ils sont les maîtres et limitent constitutionnellement les autres pouvoirs. C'est alors au Président à s'arranger pour demeurer, coûte que coûte, dans les limites des crédits alloués. La Chambre a le droit de tuer tous les projets de loi, mais non d'empêcher les lois existantes de vivre. Ces lois ne peuvent cesser d'être lois que par l'accord des pouvoirs dont elles sont émanées. Cette doctrine ressort du texte et de l'esprit de la Constitution.

« La Chambre ne saurait s'y soustraire. Dans ces conditions, le gouvernement marchera tant bien que mal, mais il marchera. Aussi n'attachons-nous qu'une valeur se-

condaire à l'idée d'une dissolution immédiate. Avant de s'adresser au pays, pour lui demander de nouveaux députés, il serait bon de l'éclairer, de lui dire quelle est la Constitution, quel rôle joue la députation. Le Sénat viendra sans doute se charger du soin de pacifier les esprits en exposant la doctrine constitutionnelle et en invitant tous les hommes d'ordre à s'y rallier. A ce prix, nous aurons quelque sécurité pour plusieurs années. Nous ne sommes pas en juillet 1830, en février 1848, en septembre 1870, mais en pleine légalité que le gouvernement a tous les moyens de maintenir la prévoyance et la fermeté nécessaires. »

Les meneurs de la coalition des gauches émettent la prétention que, pendant la détermination du Sénat sur la demande de dissolution, la Chambre des députés ne peut être prorogée, les deux Chambres devant toujours siéger ensemble. C'est là une interprétation très-arbitraire de la Constitution de 1875 et qui expose le gouvernement à se trouver, pendant la délibération du Sénat, en présence des attaques les plus violentes de cette Chambre qui va cesser d'exister, attaquées destinées à agiter le pays.

La majorité républicaine et radicale, voulant se donner le mérite de voter le compte de liquidation pour les ministères de la guerre et de la marine, tout en repoussant les autres parties du budget, il peut encore s'écouler une dizaine de jours, après la réouverture de la session, pour que la dissolution soit prononcée et que la Chambre républicaine et radicale soit obligée de se séparer.

Il faut nous attendre à des incidents imprévus et orageux.

Etranger.

On a quelques détails complémentaires sur la note du prince Gortschakoff. Cette note disait qu'il importe à la Russie de mettre fin à la méfiance avec laquelle est accueillie en Europe sa politique au sujet de la question d'Orient, méfiance qui paralyse son commerce et son industrie. L'empereur a été forcé de tirer l'épée, et lorsqu'il la remettra au fourreau, le programme que s'est proposé la Russie aura reçu son exécution.

Ainsi la volonté de la Russie de ne terminer la guerre que quand elle jugera ses intérêts satisfaits est bien affirmée. Il est donc fort possible qu'elle ait l'intention d'occuper temporairement Constantinople. Mais elle ne semble pas devoir s'attaquer au canal de Suez, et à ce sujet sir Stafford Northcote disait l'autre jour à la Chambre des Communes que la réponse de la Russie à l'intimation de l'Angleterre porte en substance que la Russie ne bloquera pas le canal de Suez et qu'elle n'en interrompera, ni en menacera la navigation en aucune manière.

On s'attend à ce que la Porte, en réponse à la notification de l'Angleterre à propos du

M. Seiglet, dans Rémen, un des chefs kosaks, représente à merveille le soldat indiscipliné qu'un mot rallie au devoir, et qui se fait tuer pour une grande idée, après s'être mutiné pour une vétille.

Nommons encore MM. Laferté, Brun, Gilbert, Maunereau..., etc., autant d'artistes véritables qui contribuent à représenter, comme il mérite de l'être, le beau drame de M. Déroutède.

Voilà l'œuvre et voilà les interprètes que nous allons entendre.

Théâtre de Saumur.

Mardi 19 juin 1877, une seule et unique représentation extraordinaire avec le concours des artistes du théâtre national de l'Odéon, sous la direction de M^{me} MARIE LAURENT, qui jouera le rôle de Marucha, qu'elle a créé à Paris.

Le grand succès de l'année,

L'HETMAN

Pièce en 5 actes, en vers, de
M. PAUL DEROUTÈDE.

Distribution : — Rogoviane, M. Régnier ; — Stenko, M. Montigny. — Chmoul, M.

François. — Mosy, M. Monval. — Frédéric Gherasz, M. Depay. — Ladislas IV, M. Sicard. — Comte de Lownia, M. Amaury. — Remen, M. Seiglet. — Gaïgan, M. Laferté. — La Marucha, M^{me} MARIE LAURENT. — Mikla, M^{me} Andriy. — Le Prince Ostiecki, M. Brunet. — Panluck, M. Cleire. — Le comte Tomicky, M. Gilbert. — Le Prince Bakwiz, M. Belval. — Un Kosak du Don, M. Granier. — Un Kosak de l'Ukraine, M. Hertz. — Officiers et soldats polonais, Kosaks du Don, de l'Ukraine.

60 costumes entièrement neufs, sortant des ateliers de M^{me} D. Baron.

Armes et armures de la maison Boultéville.

Ouverture à 7 heures 1/2. — On commencera à 8 heures précises.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} Trépo, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

canal de Suez, déclare qu'elle considère le canal comme propriété turque, et que par conséquent elle a le droit d'y combattre ses ennemis; mais que, reconnaissant l'importance du canal pour le monde entier, elle s'efforcera d'empêcher qu'il ne devienne le théâtre d'hostilités en faisant occuper les deux extrémités par des troupes, de manière à empêcher les navires russes d'y entrer.

En Autriche, on paraît craindre que le voyage du prince Milan à Ploiesti n'ait été préparé pour provoquer la Turquie à attaquer la Serbie et fournir ainsi à la Russie un prétexte pour aider la Russie sans offenser l'Autriche.

A un autre point de vue, cette hypothèse pourrait encore paraître vraisemblable. Il est possible, en effet, que le czar, voyant les difficultés insurmontables que présente le passage du Danube, ait l'intention de s'allier à la Serbie. Ses troupes pourraient alors passer le fleuve sans coup férir.

En attendant, les hostilités sont très-sérieusement engagées sur le Danube. Des coups de canon sont échangés entre les deux rives, et plusieurs télégrammes particuliers publiés par les journaux de Saint-Petersbourg, vont jusqu'à annoncer que les Russes auraient construit leurs premières batteries au-delà du Danube, près de Ghécet, en face Braïla.

En Asie, les Russes opèrent des reconquêtes sous Kars. Les chefs kurdes de Khatour font leur soumission au général Tergoukassow et la tranquillité règne dans les provinces du Daghestan et du Terek.

A Constantinople, sont arrivées les troupes égyptiennes qui vont être immédiatement dirigées sur le théâtre de la guerre.

De nouvelles ambulances s'organisent. Le sultan a placé sous son patronage la société du Croissant rouge, et toutes mesures ont été prises pour en assurer la neutralité. En même temps on envoie à toutes les autres sociétés portant la croix rouge les secours dont elles ont besoin.

Mehemet-Ali-Pacha annonce que plusieurs villages monténégrins situés entre Branca et Akova ont fait leur soumission, et qu'il a campé avec 4,000 Nizans et 2,000 Bachi-Bozouks sur les hauteurs de Kolarin. Il va bientôt attaquer les Monténégrins.

A la Chambre des députés de Budapesth, M. Helly a demandé à interpeller le gouvernement sur la politique que suivra le ministre des affaires étrangères dans la question d'Orient.

M. Tizza a déclaré que des recherches ont été faites pour vérifier s'il est exact que le poète hongrois Petcef soit retenu prisonnier en Sibérie.

Un télégramme officiel du grand-duché de Hesse-Darmstadt annonce l'avènement au trône du grand-duc Louis IV.

Chronique militaire.

LE PRYANÉE DE LA FLÈCHE.

Le Bulletin français donne, sous la signature de M. P. Laurentin, un historique intéressant du Prytanée militaire de La Flèche :

Le Prytanée militaire est établi dans les vastes bâtiments de l'ancien collège de La Flèche, fondé par Henri IV et installé par lui dans le château neuf que sa grand-mère maternelle, la duchesse d'Alençon, avait fait bâtir, en 1537, dans le goût de la Renaissance. L'édifice du château neuf existe encore, mais il a été englobé et fondu dans les autres bâtiments construits au dix-septième et au dix-huitième siècle, alors que les besoins d'agrandissement devenaient urgents.

Les progrès de ce collège, confié aux Jésuites, qui y enseignèrent les humanités et les sciences, furent d'autant plus rapides qu'un édit de mai 1607 lui avait assuré des ressources abondantes, se composant pour la plus grande partie des revenus fixes de plusieurs abbayes et prieurés. Ces revenus, qui, à l'origine, se montaient à vingt mille livres, s'accrurent rapidement et, en 1762, comptèrent à cent vingt mille livres, sans parler des donations, formant en quelque sorte le casuel du collège.

En 1607, La Flèche comptait douze cents élèves, dont cinq cents appartenant aux premières familles de France. Le roi s'était réservé un certain nombre de places gratuites destinées aux enfants des officiers de sa

maison militaire. C'est de ce premier collège que sortirent une foule d'hommes éminents dans l'Eglise, l'armée, la magistrature, les lettres, et au-dessus desquels domine, comme le plus célèbre de tous, René Descartes.

L'édit d'expulsion de 1762 fit passer le collège de La Flèche des mains des Jésuites dans celles d'une administration provisoire qui le garda jusqu'au 7 avril 1764, époque à laquelle des lettres patentes le transformèrent en école préparatoire à l'Ecole militaire de Paris.

Le nouvel établissement, placé dans les attributions du ministre de la guerre, eut un personnel enseignant mi-partie ecclésiastique et laïque, et il dut pourvoir à l'éducation et à l'entretien gratuit de deux cent cinquante fils d'officiers nobles ou non, qui devaient y recevoir l'instruction nécessaire pour être admis à l'Ecole militaire de Paris. L'Ecole préparatoire de La Flèche, où bon nombre d'officiers généraux passèrent leurs premières années, et qui vit sur ses bancs l'un des héros d'Aboukir, Dupetit-Thouars, le commandant du vaisseau le *Tonnant*, et La-Tour-d'Auvergne, le premier grenadier de France, ne dura que douze ans. Son personnel, maîtres et élèves, fut licencié et dispersé dans douze petites Ecoles militaires, par ordre du ministre Saint-Germain, en 1775.

Un an plus tard, de nouvelles lettres patentes de Louis XVI confiaient La Flèche, bâtiments et revenus, à la congrégation des Pères de la doctrine chrétienne pour y établir un collège, à charge par elle d'entretenir gratuitement cinquante fils de gentilshommes, nombre qui devait s'élever graduellement au fur et à mesure de l'amélioration des revenus.

Indépendamment de ces boursiers, le collège reconstitué reçut, moyennant le paiement d'une pension annuelle de sept cents francs, tous les jeunes gens nobles ou non se destinant à l'armée, à la magistrature, aux professions que nous qualifions aujourd'hui de libérales.

Le nouveau collège subsista jusqu'en avril 1783, époque où arriva un ordre de le disperser.

Parmi les élèves du dernier collège de La Flèche, il faut citer le général Clarke, duc de Feltre, Champagny, créé duc de Cadore, le général Bertrand, enfin l'inventeur du télégraphe aérien, Claude Chappe.

Pendant une douzaine d'années, les superbes et vastes bâtiments qui s'étaient groupés autour de l'ancien château neuf pour le compléter restèrent à l'état d'abandon; quelques corps de logis furent utilisés pour servir à une installation provisoire de services administratifs ou militaires: les autres se dégradèrent rapidement, et une partie des terrains et des jardins fut même vendue pour y bâtir des maisons. Quant aux abbayes, prieurés, fermes et domaines, ils devinrent biens nationaux, et comme tels ils furent aliénés.

C'est seulement en 1808, en vertu d'un décret du 24 mars, et sur une demande pressante de la municipalité de La Flèche, que le Prytanée militaire établi à Saint-Cyr, qui avait dû céder la place à l'Ecole spéciale militaire, vint occuper les bâtiments de l'ancien collège des Jésuites et des Pères de la doctrine. De grandes réparations y avaient été faites et l'avaient sauvé d'une ruine complète. Le transfèrement eut lieu avec une précision toute militaire.

Dès le 26 mai 1808, les élèves, groupés en détachements sous la conduite d'un officier, étaient transportés en voiture, franchissant deux étapes par jour, et, le 20 juin, tout le personnel des maîtres et des élèves se trouvant réuni, la ville de La Flèche célébra par une fête brillante l'installation du Prytanée militaire.

Fondé en l'an XII (1806) pour recevoir et élever six cents fils de militaires se destinant eux-mêmes à la profession des armes, le Prytanée de Saint-Cyr avait d'abord été placé dans les attributions du ministre de l'intérieur; en 1807, il passait dans celles du ministre de la guerre et devenait Ecole militaire. Le décret de transfèrement de 1808 compléta les anciennes dispositions, et, comme l'effectif des élèves restait au-dessous du chiffre fixé, on y admit à titre payant les enfants de familles riches des pays étrangers alors annexés au territoire français, la Belgique, la Hollande, l'Italie, la Suisse; puis, en 1810, à titre gratuit, cent cinquante jeunes gens des provinces de l'Illyrie, et, enfin, quarante élèves créoles du collège de la Marche.

(En fin à demain.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Gravelotte, chef du cabinet de M. le préfet de Maine-et-Loire, est nommé sous-préfet de Louhans (Saône-et-Loire).

Angers. — Hier a eu lieu, au Jardin du Mail, la grande fête vélocipédique donnée par le Véloce-Club d'Angers.

Demain mardi, grande course de fond d'Angers à Tours (aller et retour). Distance: 240 kilomètres.

1^{er} prix, 500 fr.; 2^e prix, 250 fr.; 3^e prix, 125 fr.; 4^e prix, 75 fr.; 5^e prix, 50 fr.; 6^e prix, une médaille.

La municipalité de Tours offre en outre deux médailles aux deux premiers coureurs arrivés dans cette ville.

Dix-huit coureurs sont inscrits pour cette course.

Départ du rond-point des Magnolias, à Angers, à 4 heures du matin.

Avis aux amateurs qui désireraient assister au passage à Saumur des divers concurrents.

INCENDIE DE LA FILATURE DESNARD.

Deux victimes.

Les recherches faites sous les débris des magasins incendiés ont eu malheureusement le résultat que nous redoutions.

Les deux ouvrières, sur le sort desquelles planaient de terribles inquiétudes, ont été retrouvées samedi absolument carbonisées.

(Nous avons donné les noms, âge et domicile des deux victimes.)

Elles auront été asphyxiées au milieu des masses de chanvres dès le début de l'incendie. On croit savoir qu'elles étaient sorties un instant et qu'une fatale inspiration les aura fait rentrer dans l'établissement, sans doute pour rechercher un objet oublié.

(Patriote.)

On nous écrit de l'arrondissement de Chinon que les dégâts occasionnés par la grêle dans quelques communes des cantons de Chinon et de Langeais peuvent être estimés à plus de 300,000 francs.

BAINS DE MER DES SABLES-D'OLONNE.

Saison 1877, ouverture 1^{er} juillet.

A l'occasion de l'ouverture de la saison des bains, la Compagnie de la Vendée délivrera dans toutes les stations de son réseau des billets aller et retour avec réduction de 40 0/0.

Ces billets seront valables pendant dix jours.

Un horrible parricide a été commis, ces jours derniers, au Fresne, arrondissement de Fougères (Ille-et-Vilaine).

Le nommé Henri Orvain, âgé de dix-neuf ans, demeurant chez ses parents, a assassiné son père et sa mère.

Sur quelques observations de cette dernière, ce misérable, s'emparant d'une fourche qu'elle tenait à la main, lui laboura le visage et lui creva les yeux; puis, après cette affreuse mutilation, il lui porta plusieurs coups de couteau.

Aux cris poussés par l'infortunée, son mari, Pierre Orvain, qui travaillait dans un champ voisin, accourut pour lui porter secours. La fureur de l'assassin se tourna alors contre son père, qu'il frappa de cinq ou six coups de couteau.

Les voisins arrivèrent, et malgré sa résistance, se rendirent maîtres de ce forcené et le garrottèrent, en attendant que la gendarmerie, qu'on était allé prévenir, l'emmenât à Fougères, où il est écroué à la maison d'arrêt.

Il est atteint, dit-on, d'aliénation mentale.

Tribunaux.

PRÉPARATION PHARMACEUTIQUE. — EMPOISONNEMENT.

C'est à Toulouse que le fait avec ses irréparables conséquences vient de se produire :

Le 21 février dernier, le nommé Bastié, se sentant indisposé, fit appeler un médecin qui lui ordonna quelques remèdes.

L'ordonnance fut portée chez M. Lacaze, pharmacien, absent en ce moment, et préparée par M^{me} Lacaze. Bastié avait à peine absorbé une partie du remède, qu'il fut pris de vomissements et de douleurs intestinales très-violentes. Quelques heures après il était mort.

L'attention du parquet fut éveillée par le dénouement imprévu de cette maladie. L'autopsie du cadavre prouva que la mort était le résultat d'un empoisonnement par l'arsenic.

L'analyse chimique de ce qui restait encore de remède fut confiée à M. le docteur Fihol, l'éminent directeur de l'Ecole de médecine. Cette analyse démontra que la potion donnée à Bastié contenait une grande quantité d'acide arsénieux.

Dans le bocal où était renfermé le phosphate de chaux, qui avait fait la base de la médication préparée pour Bastié, on découvrit encore le même mélange.

Le pharmacien a été traduit en police correctionnelle pour homicide par imprudence, et M^{me} Lacaze comme complice du même délit, et, en outre, pour contravention à la loi de germinal an XI, sur l'exercice de la profession de pharmacien.

M. Lacaze a été condamné à un mois de prison, et M^{me} Lacaze à trois jours de la même peine.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 16 juin 1877.

Le marché au comptant ne présente aucune animation, les recettes générales n'ont acheté que 2,000 fr. de 3 0/0 et 30,000 fr. de 5 0/0 et les escomptes chôme. Les fonds anglais viennent sans changement. La spéculation escomptant un fait inconnu n'en enlève pas moins brusquement les cours de nos rentes et de la plupart des valeurs. La liquidation de quinzaine s'est faite dans les plus brillantes conditions. Sur quelques valeurs, comme le Crédit mobilier espagnol et le 5 0/0 italien, il y a eu une véritable explosion de hausse. Inutile de dire que les reports ont été nuls sur toutes les valeurs et que, sur quelques-unes, il y a eu du déport. Le 3 0/0, coté au début à 69.10, coupon de 75 centimes détaché, s'est élevé jusqu'à 69.65 et a fini à 69.40, en hausse de 30 centimes. Le 5 0/0 clôture à 104.95, après 105.10. Le 5 0/0 italien, sur lequel on a coté un léger déport, a repris le cours de 70. Le 5 0/0 turc et le 5 0/0 russe sont restés en dehors du mouvement de hausse. Les honneurs de la journée ont été pour le Crédit mobilier espagnol au comptant : il s'est élevé jusqu'à 470. On a fait monter en même temps, mais moins vivement, les chemins autrichiens et le Nord de l'Espagne. Le Crédit foncier de France a gagné une vingtaine de francs au comptant.

(Correspondance universelle.)

Nous recommandons à l'attention particulière de nos lecteurs les intéressantes gravures que l'*Univers illustré* a publié la semaine dernière. On doit mentionner les sujets suivants : Portrait du grand-duc Alexandre, Czarévitch; l'empereur Alexandre II traversant la perspective Nevsky à Saint-Petersbourg; vue de Soukoum-Kaleh, ville de Géorgie, récemment prise par les Turcs; les uniformes de l'armée russe (23 sujets); la nouvelle gare internationale de Boulogne-sur-Mer; *Jongleur*, vainqueur dans la course du prix du Jockey-Club, à Chantilly; Recherches d'antiquités aux environs de Corinthe; le Palais-Royal, à Athènes. — Rébus, problème d'échecs.

Injection Brou et Capsules Ricord

(Voir aux annonces.)

Rob Boyveau-Laffeteur.

Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Purgatif et Dépuratif économique.

efficace, facile à prendre, les *Pilules écossaises* de CAUVIN se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

Refusez les contrefaçons.

N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SAUVEZ LES ENFANTS PAR LA DOUCE REVALESCIERE DU BARRY DE LONDRES. — Partout en dépit de que l'enfant — la joie de la famille et l'espoir de la nation — est fort maltraité. Par l'ignorance seule des mères ou des nourrices, il en meurt la première année 60,000 en France et 40,000 en Angleterre! Cette misère est due ou à un allaitement trop fréquent, ou bien à l'usage du lait de vache ou de chèvre, ou à la panade — tous aliments inadmissibles, et qui, ordinairement, amènent une irritation de la muqueuse et, comme

suite Inévitable, l'échauffement ou la diarrhée, les vomissements continus, l'atrophie, les crampes, les spasmes et la mort. On a reconnu que la digestion d'un jeune enfant, une fois compromise, les drogues les mieux choisies sont impuissantes à réparer le mal! C'est un fléau pour la famille et pour le pays que cette destruction cruelle! Il y a pourtant un moyen simple et peu coûteux d'y parer, et qui a fait ses preuves depuis trente ans; c'est de nourrir le bébé et les enfants malades ou faibles de tout âge avec la *Revalescière Du Barry*, toutes les trois heures de la journée, simplement bouillie à l'eau et au sel.

C'est en somme la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance.

Citons quelques preuves de son influence invariablement salutaire, même dans les cas les plus désespérés:

Cure N° 70.410.
Usine de Granvillars (Haut-Rhin),
12 juin 1868.

Monsieur, je suis heureux de vous dire que mon premier enfant, fort chétif, a été nourri

pendant un an de votre *Revalescière*, et que sa santé et son développement sont la merveille pour tout le monde. Il n'y a pas d'enfant dans le village aussi fort que le mien pour son âge. **MERCIER.**

Cure N° 85.410.
Rue du Tunnel, Valence (Drôme),
12 juillet 1873.

Ma nourrice n'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continus, je l'ai nourri depuis de votre excellente *Revalescière*. Dès le premier jour que je le nourrissais à la *Revalescière*, toutes les trois heures, l'enfant ouvrait ses chers petits yeux et riait. Après trois jours de ce régime, l'enfant reprit sa santé, à la surprise de tous ceux qui l'ont vu revenir de chez cette misérable nourrice. Il serait à désirer que toutes les mères de famille eussent connaissance de cette excellente nourriture. Mes remerciements affectueux.

ELISA MARTINET ALBY.
Cure N° 65.910.

Londres, 2 juin 1866.
Ma petite fille, qui souffrait de diarrhée et

d'épuisement au point de n'avoir plus assez de force pour sucer, et que le médecin abandonnait avec l'expression qu'elle ne pouvait vivre la nuit, est parfaitement revenue à ses forces dès que nous lui avons donné la *Revalescière Du Barry*, laquelle au commencement nous étions forcés d'introduire artificiellement dans son estomac. — En moins de deux heures, il y avait amélioration marquée, et maintenant, après trois mois pendant lesquels l'enfant a été entièrement nourrie avec la *Revalescière*, elle est une des plus fortes et robustes filles qu'on puisse trouver dans tout le pays. J'ai l'honneur, etc. **CHARLES MURRAY.**

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et

sommeil rafraîchissant aux plus énergiques. Boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry

Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c. dégage des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digestif et de facile preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saumur, Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BASSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDIER, rue Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Dépôt à Saumur, chez M. BARRY et Co, 26, place Vendôme, et 8, rue Cassini, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 JUILLET 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	69 40	» 25	»	Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	625	» 20	»	Canal de Suez	668 75	» 3 75	»
4 1/2 %	98 70	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	640	»	»	Crédit Mobilier esp.	463	» 16 25	»
5 %	104 95	» 30	»	Crédit Mobilier	130	» 1 25	»	Société autrichienne	463 75	» 5	»
Obligations du Trésor, t. payé.	491 25	»	»	Crédit foncier d'Autriche	460	» 10	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	228	»	»	Charentes, 500 fr. t. p.	222 50	» 7 50	»	Orléans	330 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	480 50	»	»	Est	596 25	» 1 25	»	Paris-Lyon-Méditerranée	328	»	»
— 1865, 4 %	503 75	» 1 25	»	Paris-Lyon-Méditerranée	992 50	» 1 25	»	Est	316	»	»
— 1869, 3 %	378	»	»	Midi	770	» 10	»	Nord	330 50	»	»
— 1871, 3 %	368	»	»	Orléans	1028 75	» 5	»	Ouest	345	»	»
— 1875, 4 %	479	» 3	»	Ouest	1280	» 7 50	»	Midi	346	»	»
— 1876, 4 %	474 25	» 3 25	»	Vendée, 500 fr. t. p.	657 50	» 3 75	»	Charentes	235	»	»
Banque de France	3060	» 10	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1245	» 5	»	Vendée	158	»	»
Comptoir d'escompte	660	»	»	C. gén. Transatlantique	415	» 11 25	»	Canal de Suez	523 50	»	»
Credit agricole, 300 f. p.	306 25	» 1 25	»								
Credit Foncier colonial, 300 fr.	375	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 juin 1877).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)	
9 — 1 — — — — — omnibus-matin.	
1 — 30 — — — — — soir,	
4 — 10 — — — — — express.	
7 — 15 — — — — — omnibus.	
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers)	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-matin.	
8 — 31 — — — — — omnibus.	
9 — 40 — — — — — express.	
12 — 40 — — — — — omnibus-matin.	
4 — 44 — — — — — soir,	
10 — 28 — — — — — omnibus-matin.	
Express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Suivant acte reçu par M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué, le trente-et-un mai mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré.

Il a été formé une société en nom collectif ayant pour objet le commerce des fers, fontes, aciers, charbons, et cetera.

Entre: M. Athanase-Désiré Bineau, négociant, demeurant à Doué.

Et M. Benjamin Jean-Jacques-Théophile Sauvaget, aussi négociant, demeurant à Doué.

La raison et la signature sociale seront: A. BINEAU-CHEVALIER ET COMPAGNIE.

Le siège de la société sera à Doué, en la demeure des associés.

Les deux associés auront la gestion de la maison et la signature sociale; les engagements souscrits de cette signature, et dans l'intérêt des affaires sociales, seront seuls obligatoires pour la société.

La durée de la société est fixée à deux années, qui commenceront le premier juillet mil huit cent soixante-dix-sept, pour finir le trente juin mil huit cent soixante-dix-neuf.

Expéditions dudit acte de société ont été déposées au greffe de la justice de paix de Doué et au greffe du tribunal de commerce de Saumur, le onze juin mil huit cent soixante-dix-sept.

Pour extrait, Signé: PAUL TAUREAU.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

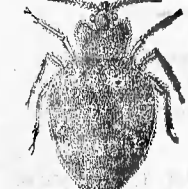
Ensemble ou séparément.

LA PROPRIÉTÉ VIGNOBLE DES CORDELIERS

En Souzay et Saint-Cyr.

Contenant 10 hectares 22 ares. Dans les bois de Fontevault, 6 hectares 21 ares.

S'adresser audit notaire ou à M^{me} BOUCHET-AMOUROUX, rue Beaurepaire, 41, à Saumur. (333)



Nouveau produit dont je garantis l'efficacité pour la destruction des puces, punaises, mouches, moustiques, vers de laine, et tous autres insectes sans toucher à aucun meuble. Envoi franco par la poste; une boîte ingrédient, 1 fr. 75; deux boîtes, 3 fr. Mandats ou timbres-poste.

S'adresser à M. BRIATTE, produits chimiques, à TOURCOING (Nord).

ROB BOYVEAU-LAFECTEUR

Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le **Rob Boyveau-Lafecteur** a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition **exclusivement végétale**.

Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs délicats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, les essences de salsepareille et les préparations à base d'iode ou de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.

Le **Rob Boyveau-Lafecteur** est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iode quand on en a trop pris.

Dépôt général du **Rob Boyveau-Lafecteur**, à Paris, rue Richer, 12.

Dans toutes les Pharmacies.

LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES recommandent l'emploi

du SAVON ROYAL de THRIDACE

de VIOLET

pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté de la peau, du visage et des mains.

A LOUER Pour la Saint-Jean prochaine, APPARTEMENT

Rue du Marché-Noir. S'adresser aux bains. (908)

ON DEMANDE UN CLERC au courant d'une étude de notaire. Bons appointements. S'adresser au bureau du journal.

VÉRITABLES CAPSULES RICORD

FAVROT Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du **Goudron** jointes à l'action anti-blennorrhagique du **Copahu**. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix: 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE PILULES ET SIROP FAVROT au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix: 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE PILULES DU D^r BONTIUS

Perfectionnées par FAVROT Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix: 2 fr. Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé. Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. Brou.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

48, Rue Beaurepaire, à Saumur. Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 1,000 francs, sans bordereau ni classement. Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs. Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

AVIS

La Caisse Saumuroise, 48, rue Beaurepaire, paie dès aujourd'hui les coupons: Orléans, Lyon, Ovest, échéant le 1^{er} juillet 1877, sous escompte de 5 0/0.

Commission, Consignation, Représentation.

L'Agence vinicole de la rue Royale-Saint-Honoré, n° 25 (Madeleine Paris) Agence de commission et de locations, en rapports continus avec les étrangers, maisons meublées, pensions de famille, etc. Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bons expéditeurs, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations; situation exceptionnelle pour écouler leurs marchandises auprès d'une clientèle de premier ordre.

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN AMER PICON

BENZINE COLLAS

MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS Pour le Nettoyage des étoffes, des Rubans et des Gants de Peau.

BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES.

Pour éviter les Contrefaçons ou Imitations EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE

COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS. Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Parfumeurs. Saumur, imprimerie de P. GODET.